



Association des résidents
du LAC DES PILES inc.



Credit photo: Michael Molesworth

LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES

lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition printemps 2021

Mot de la présidente

Par Joan Hamel, présidente

Que cette année 2021 nous permette de venir à bout de la pandémie et de retrouver famille et amis autrement que derrière un écran!

Grâce à la visioconférence, les rencontres du CA ont pu avoir lieu tout au long de cette année particulière et elles ont été nombreuses. En plus, des réunions régulières du CA, la préparation du sondage auprès des résidents du lac des Piles a occupé une grande partie de notre agenda. Nous avons mandaté la firme Bleu Forêt communication pour nous accompagner dans la réalisation de ce sondage qui s'est effectué du 1^{er} au 14 décembre 2020. Le sondage a permis de recueillir les commentaires de 187 répondants qui se sont exprimés sur les différents enjeux du lac. Soyez assurés que vos préoccupations seront prises en compte et permettront d'orienter les actions et les décisions de l'association. Nous vous remercions sincèrement pour votre participation!

Outre le sondage, plusieurs travaux découlant de la planification stratégique ont été amorcés et nous concentrons nos efforts pour bien accomplir la mission de l'association. À titre d'exemple, nous œuvrons présentement à la préparation d'une pochette d'accueil et d'un guide de bonnes pratiques qui incluront l'information essentielle sur tout ce qui entoure la vie au lac! La tâche est immense, mais les membres du CA de l'association sont motivés et ne chôment pas!



Voici d'ailleurs des nouvelles qui devraient vous intéresser en lien avec le suivi de quelques dossiers.

Bonne lecture!



Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « **J'aime** » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

Association des résidents du lac des Piles

Suivez-nous sur notre page Facebook

où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le lac des Piles.



**MARINA
LAC DES PILES**

UNE NOUVELLE TARIFICATION EST EN VIGUEUR POUR LA SAISON 2021.

Les membres de l'association bénéficieront d'un rabais de 30 \$ pour la mise à l'eau de leurs embarcations motorisées.

Visitez le site web de la marina du lac des Piles pour en savoir davantage.



C'EST LE TEMPS DE RENOUVELER VOTRE ADHÉSION À VOTRE ASSOCIATION !

Par Catherine Leduc, directrice des communications

Le temps est venu pour nous de vous inviter à devenir membre ou à renouveler votre adhésion à l'Association des résidents du lac des Piles.

L'Association des résidents du lac des Piles est une organisation bénévole dont la mission est de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres en intervenant de manière à préserver l'environnement, la qualité de l'eau et la qualité de vie des personnes qui y habitent. Ses valeurs sont le respect, la participation, la communication et l'environnement.

L'Association des résidents du lac des Piles souhaite permettre à ses membres de participer activement à l'amélioration de leur qualité de vie. À travers ses différentes actions, l'association favorise la cohabitation harmonieuse des riverains sur et autour du lac. Elle travaille de manière à sensibiliser les résidents par rapport à l'importance de protéger la qualité de l'eau et l'environnement enchanteur qui font du lac des Piles un milieu de vie exceptionnel.

Fort de l'appui de ses membres, l'association est en mesure d'agir en tant qu'interlocuteur auprès des différents acteurs et partenaires du milieu et d'y représenter l'intérêt de ses membres. Elle travaille de concert avec ces différentes instances en vue de trouver des solutions aux problèmes qui touchent les riverains et de sauvegarder le patrimoine naturel du lac des Piles.

À chaque année, une assemblée générale a lieu. Lors de celle-ci, les membres élisent les administrateurs qui siègeront au CA pour un mandat de deux ans. Les sept administrateurs élus pour former le CA se réunissent plusieurs fois par année. Ils représentent les membres et collaborent étroitement avec la Ville pour le suivi de l'ensemble des dossiers concernant le lac des Piles. Le CA se donne également pour mandat de faciliter l'accès à l'information auprès de ses membres. L'infolettre électronique Le Pilier, de même que la page Facebook et le site internet de l'association comptent parmi les moyens utilisés pour transmettre rapidement aux résidents toute l'information qui les concerne.

Le Pilier en version papier est envoyé par la poste à tous les résidents du lac, qu'ils soient membres ou non, à chaque printemps. D'importants documents y sont joints et nous vous invitons à prendre le temps de les consulter pour connaître :

- les détails de la procédure d'adhésion ;
- les coûts et les modalités de paiement concernant votre statut de membre.

Notez qu'il est maintenant possible de compléter votre adhésion et son paiement en ligne en vous rendant directement sur le site web de l'association sous l'onglet « devenir membre » :

<https://www.lacdespiles.org/devenir-membre>

Que vous soyez résident saisonnier ou annuel, cette association est la vôtre. Plus nous serons de résidents à unir nos voix et plus nous formerons un groupe représentatif de la diversité des résidents du lac.

Au plaisir de vous accueillir parmi nos membres !



Le 4 juillet 2021, 9 h 00

En présence ou en zoom
selon les consignes
de santé publique.



Association des résidents
du **LAC DES PILES**

**Savez-vous que vous
pouvez faire votre
inscription et paiement
en ligne ?**

Il suffit d'aller sur le site
lacdespires.org, section
devenir membre.

***Vous sauvez du temps
et les frais postaux !***

Année d'adhésion : _____

IDENTIFICATION (prénom, nom de famille)	Personne votante à l'AGA (cochez un seul nom)
Propriétaire	
Copropriétaire/conjoint (e)	

* Selon les règlements de l'association, le (la) propriétaire d'un lot riverain ou d'un lot situé dans le bassin versant du lac des Piles et son (sa) conjoint(e) peuvent faire une demande d'adhésion à l'Association. Cependant un seul membre a le droit de vote et celui-ci a un seul droit de vote même s'il est propriétaire de plusieurs lots.

Pour consulter les règlements révisés à la demande des membres suite à l'AGA du 21 septembre 2020, visitez le site web de l'association à l'adresse suivante : <https://www.lacdespires.org/association/publications>

Adresse au lac		
_____	_____	_____
No.civique	Chemin	Code postal

Adresse de résidence principale (si différente de l'adresse au lac)		
_____	_____	_____
No.civique	Rue	Ville
_____	_____	_____
Province	Pays	Code postal

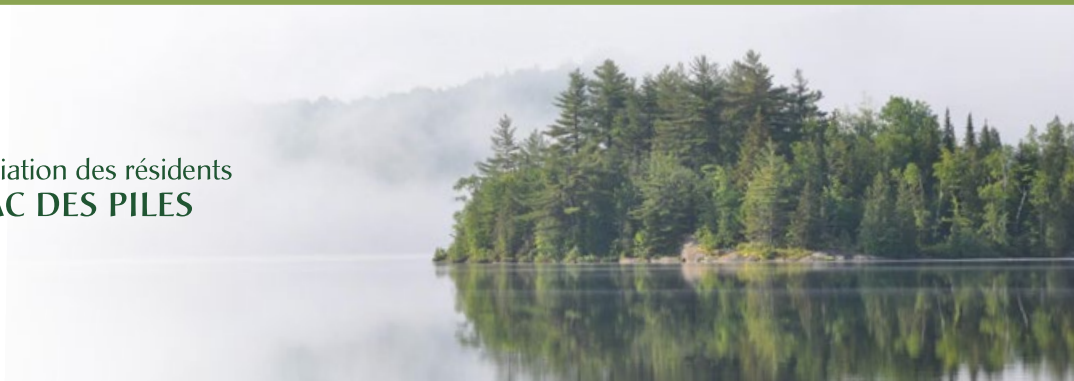
Téléphones :
Résidence : _____
Cellulaire : _____
Chalet : _____

Adresse courriel :

Vous recevrez le journal « **Le Pilier** » et les infolettres de l'association à votre adresse courriel. Si vous ne recevez pas les infolettres, vérifiez dans votre boîte de courriels indésirables.



Association des résidents
du **LAC DES PILES**



DÉTAILS DES FRAIS

1. Adhésion annuelle et carte de membre : 50 \$

2. Dons additionnels en appui à l'association :

☐ Je souhaite remettre un don additionnel à l'association au montant de : _____ \$

☐ Je souhaite contribuer à un fonds dédié à des recherches pour la protection de la faune et de l'environnement du lac des Piles: _____ \$

TOTAL DES FRAIS : _____ \$

S.V.P. Retournez votre fiche d'adhésion dûment complétée avec votre paiement, au montant total obtenu en additionnant les frais selon vos choix, par chèque payable à :

Association des résidents du lac des Piles, casier postal 10201, Shawinigan, G9T 5L3

En utilisant le mode de paiement par la poste, nous tenons à vous aviser qu'il y aura un délai de quelques jours avant de recevoir votre carte de membre par courriel.

Si vous désirez obtenir votre carte de membre plus rapidement et bénéficier des rabais, nous vous suggérons de procéder au paiement en ligne. Pour ce faire, consultez le site de l'association.

<https://www.lacdespiles.org/devenir-membre/formulaire>

COMMENTAIRES / SUGGESTIONS :

Signature du membre : _____ Date : _____

Merci de nous donner les moyens d'agir !

Votre conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles

SONDAGE AUPRÈS DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES - DÉCEMBRE 2020

Par Joan Hamel, présidente



Afin de mieux cerner vos besoins et préoccupations, le conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles a confié à Bleu forêt communication le mandat de procéder à un sondage sur différents enjeux tels que la cohabitation et les embarcations, les nuisances, l'hébergement locatif, les enjeux environnementaux, etc.

L'Association des résidents du lac des Piles a fait circuler un sondage auprès des résidents du lac des Piles du 1^{er} au 14 décembre 2020.

Les objectifs de la démarche consultative étaient de :

- Sonder l'opinion, les besoins et les préoccupations des résidents ;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse au lac des Piles ;
- Cerner les enjeux sur les sujets concernant la protection de l'environnement et la qualité de vie des résidents ;
- Orienter les actions et décisions de l'Association des résidents du lac des Piles.

Le sondage, anonyme, devait être rempli en ligne ou par téléphone et a été distribué et promu des manières suivantes :

- Envoi d'une lettre par la poste à tous les propriétaires ;
- Envoi d'une infolettre aux membres ;
- Diffusion sur la page Facebook de l'association ;
- Diffusion sur le site Web de l'association.

Il y a eu 187 répondants au sondage. Pour assurer la confidentialité des données et la neutralité de leur analyse, le présent rapport a été réalisé par Bleu Forêt communication. Aucune donnée permettant d'identifier les répondants n'a été remise à l'Association des résidents du lac des Piles.

QUELQUES FAITS SAILLANTS !

Vision du lac des Piles dans 10 ans :

Voici la tendance prioritaire des répondants :

44% des répondants mentionnent la qualité et la protection de l'environnement, 33% la tranquillité et la qualité de vie et 24% la cohabitation harmonieuse.

Cohabitation et embarcations :

37% des répondants considèrent qu'il y a trop d'embarcations sur le lac ;

75% des répondants possèdent au moins une embarcation à moteur à essence, 17% à propulsion électrique ;

25% de tous les répondants seraient prêts à se limiter à une seule embarcation par résidence et 43% seraient en faveur d'interdire les bateaux de wakeboard avec ballast ;

60% des répondants sont en faveur des zones mises en place par le code d'éthique et 11% seulement voudraient pratiquer le wakesurf ailleurs sur le lac ;

47% des répondants seraient en faveur d'une limitation des heures (par exemple 10 h à 18 h) pour les activités générant des vagues surdimensionnées (wakesurf/wakeboard, ballasts remplis). Seulement 22% de tous les répondants proviennent de zones voisines potentiellement exposées (Baie de la prise d'eau, Baie de l'Hôtel et chemin Laperrière) ;

Gagnante du sondage 2020

C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons que **MME SUZANNE FORTIN** est l'heureuse gagnante d'un chèque-cadeau d'une valeur de 500 \$.

Elle pourra se prévaloir de ce prix à la boutique « Atmosphère sport plein-air ».



Félicitations Mme Fortin !

Nous remercions tous les participants au sondage réalisé par l'association.

Les nuisances les plus souvent mentionnées sont : motomarines (62%), vagues surdimensionnées (58%) et pollution sonore (55%).

Nous remarquons une augmentation progressive de la proportion de propriétaires de bateaux de wakesurf parmi les nouveaux résidents. 41% des répondants qui se sont établis au lac des Piles au cours des dix dernières disent posséder une embarcation de type wakesurf comparativement à 14% des résidents qui vivent au lac depuis plus de dix ans (réf : données brutes du sondage).

Hébergement locatif :

59% des répondants ignoraient que la location à court terme de leur résidence est interdite sans permis ;

Les nuisances les plus souvent mentionnées sont : le tapage après 23 h (35%), le manque de civisme (30%) et le non-respect du code d'éthique (30%).

Enjeux environnementaux :

51% des répondants jugent que la qualité de l'eau est exceptionnelle comme toujours et que celle-ci est très importante pour la baignade, les activités nautiques, la valeur des propriétés, l'approvisionnement en eau potable et la faune et la flore ;

Les répondants jugent important de surveiller l'érosion des berges, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques ;

64% des répondants sont pour l'épandage de BTI.

Ville de Shawinigan :

86% des répondants sont satisfaits de la réglementation sur le lavage des bateaux ;

53% des répondants sont satisfaits de la gestion du niveau de l'eau du lac ;

45% des répondants ne savent pas si la Ville de Shawinigan fait respecter adéquatement l'interdiction d'application de pesticides ;

Les répondants jugent que la Ville fait bien respecter sa réglementation sauf pour les nuisances et l'hébergement locatif.

Association des résidents du lac des Piles :

81% des répondants sont membres de l'association ;

Les répondants jugent que l'association remplit bien (51%) ou partiellement (28%) sa mission.

61% des répondants sont d'accord avec le fait que l'association investisse une partie de son budget dans des projets environnementaux et 35% souhaitent contribuer à un fond dédié à cette fin.

Pour consulter le rapport complet, visitez le site web de l'association sous la section « publications » <https://www.lacdespiles.org/nouvelles/2021/03/01/resultats-du-sondage-2020>

Règlements généraux de l'Association des résidents du lac des Piles : modifications suite à l'AGA de septembre 2020

Par Christian Carrier, administrateur

Lors de la dernière assemblée générale annuelle en septembre 2020, plusieurs membres ont demandé certaines modifications aux règlements de l'association, en particulier concernant la définition de membre et le droit de vote. J'ai donc

présidé un comité formé de Stéphane Roy, avocat, Pierre Marchand et Claude Leclerc, respectivement trésorier et secrétaire de l'association. Nous avons revu le texte adopté en tenant compte des commentaires reçus.

Les articles modifiés sont les suivants : 2.1, 2.2, 2.31, 2.32, 2.6, 3.5, 3.6, 3.7-12, 4.2, 5.7, 6.1 et 6.3.

Les nouveaux règlements permettent à la personne qui est propriétaire et à son (sa) conjoint(e) d'être membres. Il peut donc y avoir plusieurs membres pour un même lot. Il n'y a cependant qu'une seule cotisation à payer et un seul membre votant par lot. La personne votante désignée pour un lot lors de l'inscription peut être modifiée avant l'assemblée générale, permettant plus de souplesse en cas d'imprévu. Par contre, un membre détenant plus d'un lot n'a qu'un seul droit de vote. Par ailleurs, les fiducies ont été ajoutées dans la définition des membres associés. Les notions d'assemblée virtuelle et de vote électronique sécurisés ont été ajoutées afin de s'adapter aux circonstances vécues en 2020 et qui pourraient se répéter dans le futur.

Au point 12 du déroulement de l'assemblée générale, la notion de nomination d'un vérificateur

comptable a été retirée étant donné la pertinence limitée et les coûts élevés associés (article 3.7-12). La participation au CA a été limitée aux membres de l'association, à un seul membre par lot et à un seul conjoint par couple (article 4.2). Le rôle du trésorier a été précisé (article 5.7). Les dates de l'exercice financier ont été harmonisées du 1^{er} avril au 31 mars pour mieux respecter le cycle des opérations de nos activités annuelles et d'avoir une meilleure idée de notre santé financière lors de la présentation du bilan à la fin de l'année (article 6.1). Enfin, le règlement concernant l'autorisation des paiements a été modernisé pour tenir compte des nouveaux modes de fonctionnement électronique (article 6.3).

Voilà. Nous espérons que ces modifications faciliteront la participation des membres et le bon fonctionnement de l'association. Elles pourront être ratifiées lors de la prochaine assemblée générale qui devrait se tenir le dimanche 4 juillet 2021. Le texte complet des règlements peut être consulté sur le site web de l'association.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou commentaire.



INSTALLATION ET UTILISATION DE BOUÉES DE BAINADE SUR LE LAC DES PILES

Par Claude Leclerc, secrétaire

Depuis de nombreuses années, certains riverains souhaitent installer des bouées afin d'indiquer une zone de baignade en face de leur chalet, à proximité de leur quai. L'objectif de ces bouées de baignade est d'éloigner les bateaux de plaisance afin de protéger les baigneurs. On retrouve souvent ces bouées de baignade dans les secteurs étroits du lac comme la passe de l'île ou dans la baie de St-Gérard où les bateaux circulent parfois à proximité des quais.

L'Association des résidents du lac des Piles avait pris l'initiative d'acheter et de louer ces bouées aux riverains qui en faisaient la demande. Un montant de 40 \$ par année était demandé aux résidents afin de couvrir les frais de remboursement de ces bouées. On en retrouve une douzaine autour du lac.

À l'été 2020, la Ville de Shawinigan a proposé un code d'éthique du lac des Piles. Ce nouveau code d'éthique prévoit l'installation de bouées rouges pour délimiter la nouvelle zone de wakesurf ainsi que de bouées blanches délimitant la zone de 100 mètres autour du lac. De plus, la vitesse des embarcations motorisées doit être réduite à 10 km/heure dans la zone 0-100 mètres (zone sans vagues) et le moteur doit être éteint à moins d'un mètre de profondeur. Dans la zone de baignade (0-30 mètres), les départs doivent être perpendiculaires à la rive et la vitesse réduite au minimum afin de permettre aux riverains de pratiquer de façon sécuritaire des activités telles que la baignade, le kayak, la planche à pagaie, etc. Les conducteurs de bateaux à moteurs sont donc invités à circuler lentement dans cette zone s'ils doivent le faire pour quitter leur quai et aller naviguer au centre du lac.

La présence de ces nouvelles bouées blanches pourrait donc remplacer les traditionnelles bouées de baignade louées par l'association et installées par les riverains concernés. L'association souhaite donc interrompre ce service d'achat et de location. Toutefois, les propriétaires qui possèdent ces bouées pourraient les conserver et continuer de les installer s'ils en ressentent le besoin. Aucun solde de remboursement ne sera exigé aux riverains qui louaient ces bouées à long terme. Dans la majorité des cas, les bouées avaient été payées au fil des ans par les utilisateurs. Certaines avaient vieilli et devaient être remplacées prochainement. Les riverains qui installent ce type de bouées doivent s'assurer qu'elles respectent les directives de la Garde côtière canadienne (forme, couleur, emplacement, etc.).



Bateaux générant des vagues surdimensionnées : pour une cohabitation harmonieuse de tous les résidents du lac

Par Christian Carrier, administrateur

Bonjour amateurs de sports nautiques !

Nous avons eu beaucoup de discussions au CA de l'association au cours des derniers mois concernant la navigation sur le lac des Piles et en particulier, sur les activités nautiques générant des vagues surdimensionnées. Certains résidents sont inquiets de l'impact potentiel sur l'environnement des bateaux à fort sillage circulant en mode wakesurf (ballasts remplis, ajout de poids ou de dispositifs externes pour générer des vagues surdimensionnées qui permettent de surfer sur une planche derrière l'embarcation).

Cependant, le plus gros problème pour les riverains semble plutôt lié à la nuisance causée par ce type d'embarcation. En effet, les vagues importantes secouent les quais et rendent toute autre activité nautique difficile, voire impossible. De plus, le bruit des puissants moteurs et la musique diffusée peuvent être très envahissants et diminuer considérablement la qualité de vie du voisinage. Dans ce contexte, une proportion assez importante des résidents (43% des répondants au sondage réalisé en décembre 2020 par l'association) souhaiterait carrément interdire toute embarcation de type wakesurf sur le lac.

Plusieurs mesures simples peuvent contribuer à limiter l'impact du wakesurf :

- pratiquer les activités générant des vagues surdimensionnées dans la zone nautique à plus de 300 mètres des rives;
- se déplacer à très basse vitesse lors des phases de remplissage et de vidange des ballasts à l'extérieur de la zone nautique;
- nettoyer les ballasts lors du lavage de votre embarcation au retour d'un autre plan d'eau pour éviter d'introduire des espèces envahissantes dans le lac;
- ajuster le volume de votre musique pour qu'elle ne soit audible que pour les utilisateurs de votre bateau lorsque celui-ci est à l'arrêt ou à très basse vitesse;
- désactiver le volume adaptatif de votre système de son pour éviter que le son n'augmente automatiquement avec le bruit du moteur;
- éviter d'utiliser les haut-parleurs à l'arrière de la tour, car ils peuvent être entendus à plusieurs kilomètres de distance à cause de la réverbération sur le lac.

Malgré l'application de ces mesures, il restera cependant une part importante de nuisance pour les riverains et les autres utilisateurs lors de la pratique du wakesurf. Je crois qu'il est temps de reconnaître ce fait indéniable et de poser un geste pour la qualité de vie de tous. Lors du récent sondage réalisé par l'association en décembre 2020, 47% des répondants se sont dits en faveur d'une limitation des heures pour les activités générant des vagues surdimensionnées (31% du total des répondants étaient d'accord pour une plage aussi restreinte que 13 h à 17 h). Je vous présente donc une proposition d'ajout à notre code d'éthique pour limiter les heures de wakesurf entre 10 h et 18 h (voir le texte joint). L'objectif n'est pas d'amorcer un processus d'élimination de toute embarcation motorisée à long terme sur le lac,

mais bien de permettre un partage plus équitable et une cohabitation plus harmonieuse où les intérêts de tous les utilisateurs et des riverains seront considérés et respectés. Je vous invite à participer en grand nombre à l'AGA qui se tiendra le dimanche 4 juillet pour discuter de cette proposition et l'adopter pour l'inscrire dans notre code d'éthique. Je suis disponible pour toute question ou discussion concernant ce sujet parfois houleux.

À bientôt,

Christian Carrier
(christian.carrier66@gmail.com)

P.S. Je suis propriétaire d'un bateau à fort sillage avec ballasts et je pratique toutes les activités nautiques sur le lac y compris le wakesurf.

Proposition portant sur les bateaux générant des vagues surdimensionnées pour une cohabitation harmonieuse de tous les résidents du lac

Considérant que

- 1- le premier but de l'Association des résidents du lac des Piles est de défendre et de promouvoir les intérêts des propriétaires du lac des Piles;
- 2- les bateaux à fort sillage peuvent générer de grosses vagues (surdimensionnées) lorsqu'ils sont en mode wakesurf (remplissage de ballasts ou ajout de poids ou de dispositifs externes pour permettre la pratique du wakesurf);
- 3- les vagues surdimensionnées de plusieurs bateaux à fort sillage en mode wakesurf peuvent s'additionner pour former des vagues encore plus grosses et imprévisibles;
- 4- la présence de vagues surdimensionnées rend la pratique de toute autre activité nautique (ski nautique, canot, kayak, planche à pagaie, voile, natation, pêche) difficile, voire impossible, sur une très grande partie du lac, empêchant un partage équitable et une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers;
- 5- la nuisance causée par les vagues surdimensionnées et le bruit des moteurs affecte de façon beaucoup plus marquée une minorité de riverains qui habitent près de la zone nautique et qui n'ont aucun recours efficace pour faire respecter leur quiétude et leur qualité de vie (ils représentaient 22% des répondants du sondage de l'association en décembre 2020);

6- les grosses vagues que peuvent générer les bateaux à fort sillage en mode wakesurf peuvent contribuer à :

- a) endommager les quais et les embarcations amarrées des riverains
- b) causer l'érosion des rives et remettre en suspension des sédiments et du phosphore
- c) nuire à la faune aquatique et riveraine;

7- le sondage réalisé en décembre 2020 par l'association a révélé qu'il y a une augmentation progressive de la proportion de propriétaires de bateau de wakesurf parmi les nouveaux résidents (41% des répondants qui se sont établis au lac des Piles au cours des dix dernières disent posséder une embarcation de type wakesurf comparativement à 14% des résidents qui vivent au lac depuis plus de dix ans;

8- 47% des répondants au sondage seraient en faveur d'une limitation des heures pour les activités générant des vagues surdimensionnées (31% sont pour une plage horaire aussi restrictive que 13 h à 17 h) et que 43% seraient en faveur d'interdire les bateaux de wakesurf au lac.

L'Association des résidents du lac des Piles recommande de limiter la génération de vagues surdimensionnées par les bateaux à fort sillage (en mode wakesurf) à la zone nautique située à 300 mètres des rives entre 10 h et 18 h et d'inscrire cette règle dans le code d'éthique de l'association.

Le touladi est-il en danger au lac des Piles ?

Par Guy Pilon, vice-président et directeur à l'environnement

Au cours de la saison estivale 2020, des études ont été effectuées au lac des Piles afin d'acquérir des connaissances sur les poissons d'intérêt pour la pêche sportive et d'évaluer la satisfaction des pêcheurs à l'égard de la qualité de la pêche au lac. Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) et le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) en collaboration avec l'association ont entrepris une étude sur la pisciculture du lac des Piles.

Les résultats préliminaires indiquent que l'habitat était de bonne qualité pour le touladi, mais que la population présentait des signes de surexploitation causés par la pêche sportive.

« À la lumière des résultats obtenus dans le cadre de ce projet, la pression de pêche serait trop élevée au lac des Piles. En effet, l'effort annuel estimé (8,86 h/ha) du lac des Piles, correspond environ au double du seuil d'exploitation maximale théorique de ce plan d'eau (4,84 h/ha), ce qui est un signe de surexploitation. De plus, le rendement estimé de ce lac (1,24 kg/ha) dépasse, au regard

des données récoltées par le biais des entrevues personnalisées auprès des pêcheurs sportifs, le rendement maximal soutenu théorique (1,11 kg/ha). »

En raison des mesures exceptionnelles de la Covid-19 cet hiver, les analyses complémentaires de laboratoire ont été retardées. Il faudra donc attendre la suite des analyses ainsi que la parution du rapport prévu en 2021 avant de pouvoir se prononcer sur l'état de santé de la population du touladi au lac des Piles et des actions qui seront mises en place pour la protéger.



Consultez les documents sur le site Internet de l'association www.lacdespiles.org :

- Suivi des communautés ichtyologiques d'intérêt pour la pêche sportive au lac des Piles (BVSM, rapport final)
- Encart sur les faits saillants du suivi des pêches au lac des Piles
- Webinaire sur le suivi des pêches au lac des Piles

(Réf : Suivi des communautés ichtyologiques d'intérêt pour la pêche sportive au lac des Piles, BVSM, 2020)

Remise à l'eau des poissons

Afin de réduire au minimum le taux de mortalité des poissons remis à l'eau, nous recommandons aux pêcheurs de respecter les saines pratiques de la remise à l'eau.

Pour en savoir davantage, visitez le site web du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/peche/remise-eau-poisson>

Suivi de la turbidité et de la faune aquatique au lac des Piles

TROIS ESPÈCES CIBLÉES : LES MULETTES (MOULES D'EAU DOUCE), L'ACHIGAN À PETITE BOUCHE ET LE TOULADI.

COLLABORATION SPÉCIALE

MME ÉLYSE MÉNARD
DIRECTRICE, SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

VILLE DE SHAWINIGAN



Mulette ou moule d'eau douce (Elliptio de l'Est)



La Ville a mis en place un programme de suivi de la turbidité et de la faune aquatique au lac des Piles. En mai 2020, un protocole d'inventaire de la faune aquatique du lac des Piles a été élaboré par la firme de consultants experts, à la demande de la Ville. Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est également consulté dans la mise en place du protocole.

Trois espèces sont ciblées par les inventaires : les mulettes (moules d'eau douce), l'achigan à petite bouche et le touladi. Ces espèces ont été sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques qui pourraient les rendre plus vulnérables au batillage*.

De façon générale, les activités d'inventaire sont entreprises dans les secteurs du lac les plus susceptibles d'être affectées par le batillage et à différents endroits du lac peu affectés afin de comparer les deux types de résultats. Des mesures de la turbidité de l'eau et du taux de sédimentation sont prises le long du littoral. Des mulettes sont récupérées afin d'identifier les espèces présentes

et leur nombre avant de les replacer dans le lac à proximité de leur point de récolte. L'équipe qui travaille aux inventaires a fait également la prospection et l'observation de nids d'achigan et de frayères à touladi. Les activités proposées pour réaliser l'inventaire de la faune comprennent, entre autres, la navigation, la plongée sous-marine, la prospection, l'observation et la photographie. Les équipes responsables des inventaires font appel à divers instruments, notamment un turbidimètre de terrain, des trappes à sédiment, un bathyscope, ou encore une caméra sous-marine.

RÉSULTATS

Les données récoltées par la Ville en 2020 dans le cadre du suivi de la faune aquatique du lac des Piles ont été comparées entre les zones affectées par le batillage des bateaux et les zones témoins. Il n'a pas été possible de déceler une différence significative entre ces zones pour l'abondance des mulettes, le nombre de nids de poissons (présument d'achigans ou de crapets de roche), la turbidité et la sédimentation.

Le suivi des frayères de touladi a quant à lui permis de confirmer l'utilisation d'une majorité des sites identifiés par le consultant. Puisque les frayères confirmées étaient libres de sédiments ou presque, la sédimentation des frayères à touladi ne semble pas être actuellement problématique au lac des Piles.

Le suivi se poursuivra en 2021.

* Batillage : ensemble des remous allant jusqu'à des vagues provoquées par le déplacement d'un bateau ou le vent. [NDLR]

Biodiversité des invertébrés (chiromonidea) 2020

Par Guy Pilon, vice-président et directeur à l'environnement

Comme nous vous l'avions présenté lors de notre dernière AGA, le CA a à cœur la protection de la faune et la biodiversité du lac des Piles. Les insectes étant à la base de notre chaîne alimentaire, des résidents se sont inquiétés de l'effet de l'épandage de l'insecticide Bti sur l'ensemble du territoire de Shawinigan dont les ruisseaux et les zones humides dans le bassin versant du lac des Piles. L'épandage de l'insecticide Bti a pour effet de réduire l'émergence des insectes piqueurs (maringouins, mouches noires, etc.). L'effet à long terme de cette pratique sur d'autres espèces dont les chiromonides, qui sont une nourriture très importante pour les oiseaux, poissons, batraciens, libellules, chauve-souris, etc., pourrait aussi affecter la biodiversité.

Ainsi, l'ARLP, en collaboration avec Parcs Canada et Groupe Hémisphères, ont procédé l'été dernier à une étude comparative entre le lac Caribou et le lac des Piles, le but de cette étude étant de documenter de façon ponctuelle la qualité de l'entomofaune (insectes) du lac des Piles à celle du lac Caribou. Les résultats de cette étude vous seront communiqués par infolettre vers la fin avril. Nous remercions tous les résidents du lac qui ont contribué financièrement à ce projet.

LACS ET CHALETS - Un nouveau blogue

LACS ET CHALETS est un blogue dédié aux amoureux de lacs et de la vie de chalet. Il s'agit du premier site québécois consacré à ces sujets et il vise avant tout à vous informer. Nous sommes plus de 200 000 propriétaires de chalets au Québec et 1,6 millions de villégiateurs à séjourner annuellement dans des chalets. Si vous êtes comme nous des passionnés de ce style de vie décontracté, vous trouverez sur ce blogue une foule d'informations pratiques et instructives afin d'apprécier encore mieux ce style de vie bohémien. Pour recevoir l'infolettre, inscrivez-vous sur le site : www.lacsetchalets.com



Étude paléo écologique de sédiments - lac des Piles versus lac Caribou (Parc national de la Mauricie) 2021

Par Guy Pilon, vice-président et directeur à l'environnement

Toujours dans le but de bien documenter la faune du lac des Piles, votre CA a fait une demande à l'université d'Ottawa pour un projet de thèse sur la persistance de cristaux de l'insecticide Bti dans le fond du lac. Celle-ci a accepté en collaboration avec Parcs Canada de prendre 3 carottes dans le fond de chacun des deux lacs pour faire une analyse de sédiments et ainsi remonter dans le temps.

Avec la prise de ces sédiments, plusieurs autres études pourraient être entreprises sur l'entomologie (étude des insectes) de notre lac afin de bien documenter l'eutrophisation de ces deux lacs.



L'association a besoin de vous

Votre association travaille constamment en collaboration avec d'autres partenaires afin de mieux connaître, documenter et protéger la faune et la flore environnante du lac des Piles. Dans les prochaines années, elle souhaiterait préparer un atlas qui permettrait de cartographier les sites d'intérêt écologique et les communautés biologiques du bassin versant. L'association désire également promouvoir des initiatives de mise en valeur de la biodiversité du lac des Piles.

Vous pouvez encourager des initiatives en environnement en dédiant un don à cette cause lors de votre adhésion comme membre. Tous les dons sont acceptés, aussi minimes soient-ils !

P.S. L'Association des résidents du lac des Piles encourage les ornithologues à documenter leurs observations d'oiseaux réalisées au lac sur la plateforme *Ebird*. Toute observation de faune à caractère exceptionnel peut être transmise à info@lacdespiles.org.

Lavage obligatoire des embarcations

5 ÉTAPES À RESPECTER pour les postes de lavage

- 1. INSPECTER** l'embarcation, la remorque et l'équipement ;
- 2. RETIRER** la boue, les plantes aquatiques, les débris visibles et les jeter à la poubelle ;
- 3. VIDER** l'eau du vivier, de la glacière, de la cale, etc. ;
- 4. LAVER** à la pression ;
- 5. RÉPÉTER** avant chaque mise à l'eau.



Pour en savoir davantage sur la procédure à suivre et sur les postes de lavage certifiés par la Ville de Shawinigan, consultez le site web de la ville / lavage de bateaux

PLAN DIRECTEUR DU LAC DES PILES



BILAN DES AVANCEMENTS DU PROJET 1 : MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES

Service de l'aménagement de la ville de Shawinigan

1. MÉTHODOLOGIE

Au cours de l'été 2018, la Ville de Shawinigan a procédé à une caractérisation des installations septiques et dispositifs sanitaires présents dans le bassin versant du lac des Piles. De fait, toutes les installations construites avant 2005 ont été inspectées. Les installations plus récentes que 2005, elles, ont été exemptées de cette inspection. Sur les (276) installations situées dans le bassin versant, 60 ont été inspectées par une technicienne en environnement et 156 par une firme privée totalisant 216 installations. 60 ont été exemptées de l'inspection.

Dans l'optique de respecter le règlement Q-2, r. 22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, plusieurs critères d'évaluation ont été pris en compte. Notamment, la nature et la performance du dispositif du traitement primaire, la présence d'un traitement secondaire avancé ou le raccordement adéquat des tuyaux sont certains de ces critères. Également, des signes de déversement illégal des eaux usées, de résurgence ou encore d'engorgement sont des critères qui jouaient sur la cote de l'installation septique. De surcroît, des photos ont été prises pour appuyer les notes manuscrites de l'équipe terrain.

À l'automne, les résultats de cette inspection ont été compilés dans une base de données, et des rapports individuels ont été produits.

2. RÉSULTATS

Chaque installation septique est donc notée (A, A-, B, B- ou C) selon différents critères. La note «A» signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La note «A-» exprime la performance adéquate du dispositif, mais celui-ci n'est toutefois pas conforme en tous points au règlement en place. Les installations cotées B ont plusieurs points non conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement. Toutefois, les résidences cotées A et A- ne sont pas contraintes de conformer ou de modifier en quelconque point leur installation septique, mais cela est recommandé pour les B.

Finalement, les installations cotées B- ou C sont considérées comme des nuisances à l'environnement et des mesures seront prises pour augmenter leur conformité. Une modification ou une reconstruction sera donc nécessaire.

Voici donc les résultats généraux (hiver 2021) :

Classe	Bilan 2020		Bilan 2020	Inventaire 2018
	Réglé	En cours		
Conforme (AA)*	67		52	
Conforme (A)	44	3	41	54
Aucune contamination ou correctifs mineurs (A-)	37	5	46	47
Installations non conformes (B)	45	37	87	94
Installations non conformes (B-)		15	19	29
Installations non conformes (C)		5	8	13
À déterminer			3	7
Total	258		256	244

*Les installations n'ayant aucun classement sont en attente de tests supplémentaires ou d'une autre raison externe.

3. SUITES DU PROJET

À noter que la majorité des gens ont entamé des démarches auprès de la Ville pour conformer leur installation septique. Au cours de l'année 2021, la Ville soutiendra les propriétaires dans leur démarche.

Un bilan final est prévu à l'hiver 2022.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse suivante : http://www.shawinigan.ca/Citoyens/installations-septiques_246.html

Bon été à tous et soyez prudents !

PLAN DIRECTEUR DU LAC DES PILES



BILAN DES AVANCEMENTS DU PROJET 2 : RENATURALISATION DES MILIEUX RIVERAINS DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES

Service de l'aménagement de la ville de Shawinigan

1. MÉTHODOLOGIE

Au cours de l'été 2018, une campagne d'inventaire des bandes riveraines de tous les terrains du lac des Piles a été réalisée par l'équipe environnement, ainsi que l'Escouade bleue de la Ville de Shawinigan. À cet effet, chaque terrain riverain a été répertorié par l'équipe selon une procédure uniforme. De fait, un protocole ainsi qu'une fiche d'inventaire ont été réalisés, chacun se basant sur la réglementation en cours, ainsi que sur les méthodes suggérées par le ministère. Notamment, la présence d'obstacles et de constructions diverses dans la bande riveraine (zones d'érosion, murets, accès au lac, etc.) a été mesurée et prise en note sur une fiche individuelle pour chacun des terrains riverains. De surcroît, des photos de chaque élément présent dans la bande riveraine ont été prises pour appuyer les notes manuscrites de l'équipe terrain. Par la suite, ces données ont été compilées dans la base de données de la Ville.

2. RÉSULTATS

Suivant la compilation des données, les terrains riverains ont pu être classés en trois catégories distinctes. De fait, les riverains sont cotés A, B, ou C selon la conformité de leur bande riveraine. A signifie que la bande riveraine est complète. B et C indiquent tous deux que la bande riveraine n'est pas complète. Le B indique qu'il y a tout de même un effort de végétalisation de la part du riverain, tandis que le C indique une absence d'effort pour la végétalisation de la rive.

Il y a 299 terrains riverains au lac des Piles, sur les 272 terrains visités en 2020 et 2021, la proportion de gens dont la bande riveraine est conforme est passée de 35 % en 2018 à 80 %.

D'autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l'ensemble des bandes riveraines.

3. SUITES DU PROJET

D'autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l'ensemble des bandes riveraines.

Une activité de distribution de végétaux à prix moindre, en partenariat avec l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM), se tiendra au printemps 2021. Elle permettra aux riverains de se procurer des arbres et arbustes reconnus pour leurs capacités de préservation du plan d'eau et des fonctions de la bande riveraine.

Pour accompagner cette distribution, un atelier sur la revégétalisation des berges sera offert. Cet atelier sera divisé en deux blocs, soit 3 heures théoriques, puis 3 heures pratiques. Il sera donné en partenariat avec BVSM et la SAMBBA. L'atelier sera un complément très intéressant qui outillera adéquatement les riverains pour la revégétalisation de leurs berges et la mise en conformité de celles-ci.

La gestion du barrage

Par Guy Pilon, directeur à l'environnement

Saviez-vous que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige qu'un débit d'eau écologique soit conservé en tout temps dans la décharge du lac des Piles? Ceci afin de maintenir une saine gestion des espèces aquatiques qui y habitent.

De plus, lors de la période de fraie du touladi, soit de la mi-septembre à la fin octobre, le ministère recommande à la Ville d'abaisser le niveau du lac à 165.95 mètres plutôt qu'à 166.02 mètres dans le but de protéger les frayères et ainsi favoriser la reproduction de l'espèce.

Pour en savoir davantage, consultez le site web de la Ville : Gestion du barrage du lac des Piles.



Crédit photo: Joan Hamel

Merci à nos commanditaires !



RE/MAX
DE FRANCHVILLE INC.
Agence immobilière

L'ÉQUIPE
HALLÉ-LAROCHE

Emilie Hallé
Courtier immobilier résidentiel
emilie.halle@remax-quebec.com

Serge Laroche
Courtier immobilier
serge@equipelaroche.com

Johanne Taylor
Courtier immobilier
johanne.taylor@equipelaroche.com

819.537.5000

Pour le meilleur et pour longtemps
www.gerardmilette.com

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) G0X 2L0
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002

GÉRARD MILETTE 
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES



**MARINA LAC
DES PILES**

561 CHEMIN DU PORTAGE, SHAWINIGAN, QC
G9T 0B4
(819) 533-1014
WWW.MARINALACDESPILES.COM



BIONEST
Assainissement des eaux usées™

- Fiable et robuste
- Compacte et enfouie
- Média permanent

819 538-5662 • www.bionest.ca



VILLE DE
SHAWINIGAN

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
CP 400
Shawinigan Qc G9N 6V3
Téléphone : 819 536-7200
www.shawinigan.ca

Michel Angers
Maire de Shawinigan



**PEPINIERE
DU PARC**

Renée Soucy, associée
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager
reneesoucy@pepiniereduparc.com

819-532-2068
www.pepiniereduparc.com

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, G0X 1N0



**CLUB DE GOLF
GSF
STE-FLORE**

Patrick Ladouceur

5401, 35^e Rue
Grand-Mère, Qc
G9T 3N5

Info & Réservation : **819 533.4555**
Télécopieur : **819 533.3959**
Courriel : golfsteflore@cgocable.ca

**LES Quais
TRADITIONNELS**

850, 2^e Avenue
Grand-Mère (Québec) G0T 2X5
Tél. : 819 538-0880
Cell. : 819 698-5154
quais.traditionnels@gmail.com
www.quaistraditionnels.com

DANIEL ST-PIERRE
PROPRIÉTAIRE

LE SPECIALISTE

GARAGE STE-FLORE 1999 INC.
3320 - 50 ième Avenue
Grand-Mère, QC
G9T 1A3

Guy Tessier & Josée Durocher
Propriétaires

- Freins
- Silencieux
- Suspension
- Direction
- Injection - Mise au point
- Air climatisé - Chauffage
- Pneus
- Entretien préventif
- Antirouille
- Entretien système de surveillance pression des pneus

Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466

POUR UN BÂTIMENT EFFICACE, INTELLIGENT, ÉCONOMIQUE ET EN SANTÉ

**multi-
énergie
best**

7975, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1Z5
Tél. : 819-378-6677
Téléc. : 819-378-6561
info@multi-energie-best.com

**une
approche globale**

MÉCANIQUE | TECHNOLOGIES | MAINTENANCE | ÉNERGIES



Milette
portes-doors

100, avenue Industrielle
St-Boniface (Québec) G0X 2L0

1 800 567-2931
Téléphone : 819 535-5588
info@portesmilette.com



Soyez prudents !

**VIVIER
EXCAVATION INC.**

Entrepreneurs Général

819 537-9413

Excavation
Terraçonnements
Fossés septiques
Démolition
Voies
Travaux d'entretien
Sables et Gravier

585, Rue du Parc Industriel Shawinigan Qc G9N 6T6

Vous êtes en affaires?

Vous voulez élargir ou consolider
votre clientèle?

Vous voulez rejoindre directement nos lecteurs?

► Rien de plus simple! ◀

Des espaces publicitaires sont disponibles
dans Le Pilier

Contactez-nous : info@lacadepiles.org